

**Le conseil a adopté les résolutions suivantes :**

**Clause des droits acquis – École primaire Terry-Fox**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-130123-TS-0111 approuvant l'utilisation des écoles primaires Terry-Fox et Saint-Paul;

ATTENDU QUE la résolution n° CC-130123-TS-0111 accorde un droit acquis, pour l'année scolaire 2013-2014, aux enfants qui entrent en maternelle et dont les frères et sœurs fréquentent l'école primaire Terry-Fox, résident dans le secteur découpé et retourneront à cette école;

ATTENDU QUE la création d'une zone de transition a contribué à diminuer l'effectif scolaire de l'école primaire Terry-Fox et à augmenter le nombre d'inscriptions à l'école primaire Saint-Paul;

ATTENDU QUE selon les prévisions en effectifs scolaires établies par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et l'étude menée par AMERESCO, l'effectif scolaire de l'école primaire Terry-Fox continuera de diminuer, ce qui permettra à nouveau d'admettre en maternelle, pour les deux prochaines années, les frères et sœurs des élèves qui résident dans le secteur découpé;

ATTENDU QUE le nombre de groupes prévu à l'école primaire Terry-Fox pour l'année scolaire 2014-2015 est de 25;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Steve Bletas que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve que la résolution n° CC-130123-TS-0111 soit modifiée en remplaçant le dernier paragraphe par :

- Accorder un droit acquis, pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016, aux enfants qui entrent en maternelle et dont les frères et sœurs fréquentent l'école primaire Terry-Fox, résident dans le secteur découpé et retourneront à cette école.

ET QUE la clause de droits acquis ne nuise pas à l'objectif de diminuer graduellement le nombre d'élèves à l'école primaire Terry-Fox de sorte qu'il n'y ait jamais plus de 25 groupes.

**Adopté à l'unanimité**

**Consultation sur les écoles secondaires de Laval**

**AMENDEMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Mario Di Domenico que le projet de résolution soit amendé en ajoutant un troisième modèle soit « le statu quo avec des écoles sources ».

**CETTE MOTION A ÉTÉ REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**VOIX POUR :** Steve Bletas, Mario Di Domenico, Guy Gagnon, Steve Mitchell

**VOIX CONTRE :** Georges Benoit, Nazario Facchino, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Merle Parkinson, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak

**MODÈLES**

ATTENDU QUE la problématique liée au déséquilibre des effectifs scolaires des écoles secondaires de Laval et à la perception du public à l'égard de ces écoles préoccupe la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier depuis longtemps;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-120627-CA-0197 mandatant la directrice générale d'analyser le déséquilibre des effectifs scolaires des écoles secondaires de Laval et de préparer un rapport;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté les résolutions n<sup>os</sup> CC-121212-TS-0079 et CC-121212-TS-091 établissant un comité sur l'avenir des écoles secondaires de Laval pour examiner le rapport de la directrice générale et recommander une solution viable en prenant en considération l'optimisation de la réussite scolaire des élèves et en s'assurant que les ressources humaines, matérielles et financières de la commission scolaire sont utilisées le plus efficacement possible;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n<sup>o</sup> CC-130424-TS-0146 pour dissoudre le comité sur l'avenir des écoles secondaires de Laval;

ATTENDU QU'en vue de poursuivre le processus visant à résoudre le problème résultant du déséquilibre des effectifs scolaires des écoles secondaires de Laval, le conseil des commissaires a approuvé la résolution n<sup>o</sup> CC-130424-TS-0147 établissant le comité ad hoc des écoles secondaires de Laval;

ATTENDU QUE des discussions ont été tenues avec les différents partenaires afin de préparer une recommandation pour résoudre le problème;

ATTENDU QUE la recommandation qui a été préparée par la Direction suivant l'analyse des renseignements recueillis a été présentée par la directrice générale au comité administratif et au comité pédagogique qui en ont longuement délibéré;

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n<sup>o</sup> EC-131118-TS-0034 recommandant que le modèle prévoyant une (1) école avec deux (2) campus pour les écoles secondaires de Laval soit soumis au conseil des commissaires pour considération, en vue d'une consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Nazario Facchino que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur **les modèles décrits ci-après** en vue de réduire le déséquilibre des effectifs scolaires des écoles secondaires de Laval, de modifier la perception du public à l'égard de ces écoles et d'apporter une solution à long terme ainsi que de la stabilité pour la communauté lavalloise.

Modèle 1 :	Une (1) école secondaire avec deux (2) campus
Modèle 2 :	Deux (2) écoles secondaires, une (1) de 1 <sup>er</sup> cycle et une (1) de 2 <sup>e</sup> cycle Avec deux (2) directeurs d'école et deux (2) conseils d'établissement

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**VOIX POUR :** Georges Benoit, Steve Bletas, Mario Di Domenico, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Steve Mitchell, Grace Nesi, Emilio Migliozi, Nick Milas, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak

**ABSTENTION :** Merle Parkinson

**CONSULTATION**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n<sup>o</sup> CC-131127-TS-0049 autorisant la tenue d'une consultation sur les deux modèles décrits ci-après en vue de réduire le déséquilibre des effectifs scolaires des écoles secondaires de Laval, de modifier la perception du public à l'égard de ces écoles et d'apporter une solution à long terme ainsi que de la stabilité pour la communauté lavalloise.

Modèle 1 :	Une (1) école avec deux (2) campus
Modèle 2 :	Deux (2) écoles secondaires, une (1) de 1 <sup>er</sup> cycle et une (1) de 2 <sup>e</sup> cycle Avec deux (2) directeurs d'école et deux (2) conseils d'établissement

ATTENDU QU'une consultation publique sur ce sujet doit être préparée, conformément à l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) et à la politique n<sup>o</sup> 2007-TS-02 : Politique relative au maintien ou à la fermeture d'écoles et à tout changement des services éducatifs dispensés dans une école;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Nancy Rupnik que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mandate la directrice générale de préparer une consultation publique, conformément à la politique n<sup>o</sup> 2007-TS-02 : Politique relative au maintien ou à la fermeture d'écoles et à tout changement des services éducatifs dispensés dans une école, laquelle débutera le 27 mars 2014 et se terminera le 3 juin 2014.

**Adopté à l'unanimité**

## **Actes d'établissement et plan triennal 2014-2015**

### **ACTES D'ÉTABLISSEMENT**

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire d'établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU QUE l'article 211 fait aussi obligation à la commission scolaire de déterminer, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et de leur délivrer un acte d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire William Pollock que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise aux fins de consultation le projet de politique n° 2014-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

ET QUE les actes d'établissement fassent l'objet d'une consultation débutant le 28 novembre et se terminant le 18 décembre 2013.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**VOIX POUR :** Georges Benoit, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Grace Nesi, Merle Parkinson, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak

**VOIX CONTRE :** Steve Bletas, Mario Di Domenico, Steve Mitchell

### **PLAN TRIENNAL**

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire d'établir chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU QUE l'article 211 fait aussi obligation à la commission scolaire de déterminer, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et de leur délivrer un acte d'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Merle Parkinson que, sur recommandation du comité exécutif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise aux fins de consultation le projet de politique n° 2014-CA-02 : Actes d'établissement et Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

ET QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles fasse l'objet d'une consultation débutant le 28 novembre et se terminant le 18 décembre 2013.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**VOIX POUR :** Georges Benoit, Steve Bletas, Mario Di Domenico, Nazario Facchino, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, Merle Parkinson, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak

**ABSTENTION :** Guy Gagnon

### **Bon d'achat – École Peter Hall**

ATTENDU QUE l'École Peter Hall fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE l'École Peter Hall expédie une facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur des Services complémentaires, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 562 230,00 \$ reçue de l'École Peter Hall pour les services éducatifs fournis aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2013-2014.

**Adopté à l'unanimité**

### **Bon d'achat – École Summit**

ATTENDU QUE l'École le Sommet fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE l'École le Sommet expédie une facture à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Mario Di Domenico que, sur recommandation du directeur des Services complémentaires, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture au montant de 510 203,00 \$, toutes taxes comprises, reçue de **l'École le Sommet** pour les services éducatifs fournis aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2013-2014.

**Adopté à l'unanimité**

### **Rectificatifs de commande – Décontamination à l'école primaire Crestview**

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-130626-MR-0193 octroyant le contrat pour la décontamination de la cour et la réfection des surfaces asphaltées à l'école primaire Crestview à **Paysagistes Damiano inc.** au coût total de 919 389,60 \$, taxes en sus (1 057 068,19 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE des rectificatifs de commande totalisant 151 553,23 \$ taxes en sus (174 248,34 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Edward Turchyniak que, sur recommandation de la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 151 553,23 \$ taxes en sus (174 248,34 \$, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à 1 070 942,83 \$, taxes en sus (1 231 316,53 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE le président, ou en son absence ou à sa connaissance le vice-président, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

**Adopté à l'unanimité**

### **Embauche de professionnels – Mesures 30850 et 50621**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a résolu d'entreprendre des travaux de rénovation aux écoles primaires McCaig, Sainte-Adèle et Saint-Vincent (Centre Saint-Jacques) et à l'école secondaire Rosemère;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a adopté les mesures décrites ci-après visant à financer des travaux de réparation et de réfection dans les bâtiments des commissions scolaires :

<b>MESURE 30850</b>	Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées (MELS)
<b>MESURE 50621</b>	Maintien des bâtiments (MELS)

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation de la directrice intérimaire du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'engagement des professionnels nommés ci-après pour préparer les plans et les devis pour les projets suivants :

<b>ÉCOLE</b>	<b>\$</b>	<b>PROJET</b>	<b>MESURE</b>	<b>PROFESSIONNELS</b>
École primaire McCaig	325 000 \$	Drainage et pavage de la cour d'école	50621	Beaudoin Hurens
École primaire Saint-Vincent (Centre Saint-Jacques)	553 000 \$	Murs extérieurs	50621	Anis Nazar
École primaire Saint-Adèle	300 000 \$	Murs extérieurs	50621	Arcand-Laporte Architectes
École secondaire Rosemère	220 000 \$	Ascenseur et toilettes	30850	Un Architecte

QUE ces services soient payés selon l'échelle salariale des professionnels établie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

QUE, suivant la réception des plans et devis, la commission scolaire procède à un appel de candidatures public pour le choix d'entrepreneurs.

**CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :**

**VOIX POUR :** Georges Benoit, Steve Bletas, Mario Di Domenico, Nazario Facchino, Guy Gagnon, Steve Kmec, Elio Lattanzio, Peter MacLaurin, Emilio Migliozi, Nick Milas, William Pollock, Nancy Rupnik, Edward Turchyniak

**VOIX CONTRE :** Merle Parkinson

**Protecteur de l'élève – Prolongation de l'affichage**

ATTENDU QUE l'article 220.0 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3) fait obligation à la commission scolaire de désigner un protecteur de l'élève pour examiner les plaintes des élèves ou de leurs parents lorsque ceux-ci sont insatisfaits de l'examen de leur plainte par la commission scolaire;

ATTENDU QUE le comité de gouvernance et d'éthique a préparé les critères de sélection d'un protecteur de l'élève et qu'aucune révision n'est prévue pour le moment;

ATTENDU QUE le comité de parents a été consulté sur les critères de sélection;

ATTENDU QUE le contrat du protecteur de l'élève actuel se termine le 30 novembre 2013;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Commission scolaire English-Montréal se partagent actuellement les services d'un protecteur de l'élève conformément aux dispositions dudit contrat;

ATTENDU QUE le comité administratif, qui comprend le comité de gouvernance et d'éthique, a recommandé au conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de maintenir son partenariat avec la Commission scolaire English-Montréal pour le partage des services du protecteur de l'élève et que le comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire English-Montréal fera la même recommandation, ET QU'un nouveau protecteur de l'élève soit désigné;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Elio Lattanzio que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le maintien du partenariat avec la Commission scolaire English-Montréal pour le partage des services du protecteur de l'élève.

QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Commission scolaire English-Montréal procèdent au choix d'un protecteur de l'élève par invitation;

QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en collaboration avec la Commission scolaire English-Montréal, établisse un comité de sélection pour effectuer les entrevues et faire une recommandation à leur conseil des commissaires respectif.

QUE la rémunération du protecteur de l'élève soit un montant fixe et que les quotes-parts de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Commission scolaire English-Montréal soient calculées au prorata de leur population scolaire respective.

ET QUE le contrat du protecteur de l'élève actuel soit prolongé jusqu'à ce qu'un remplaçant soit nommé.

**Adopté à l'unanimité**